

ABBAYE DE BEAUPORT

Siège Social : Kérity
22500 PAIMPOL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Associés

Sébastien BUET

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association ABBAYE DE BEAUPORT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ABBAYE DE BEAUPORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « changement de réglementation comptable » en page 18 des annexes concernant l'application d'un nouveau règlement comptable à compter de cet exercice (ANC n°2022-06) relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le
gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des
comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ABBAYE DE
BEAUPORT

Exercice clos le
31.12.2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dinan,

Le commissaire aux comptes

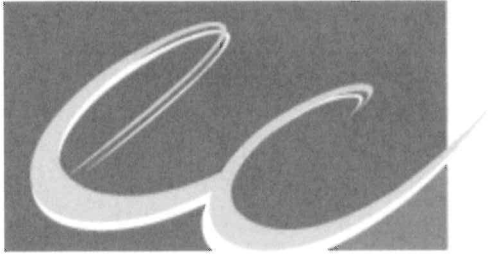
COMPTAGESMA AUDIT

Signé par Victor Richard
Le 26 juin 2026



doc_eV8Z
tx_APVoayVqAObl

Victor RICHARD



Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ABBAYE DE BEAUPORT

Kérity

22500 PAIMPOL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de résultat</i>	<i>3</i>
<i>Compte de résultat</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l' Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>8</i>
<i>Détail du compte de résultat</i>	<i>10</i>
<i>Détail du compte de résultat</i>	<i>14</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>18</i>
<i>Amortissements</i>	<i>22</i>
<i>Créances et dettes</i>	<i>23</i>
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	<i>24</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>25</i>
<i>Produits à recevoir (avec détail)</i>	<i>26</i>
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	<i>27</i>
<i>Produits constatés d'avance (avec détail)</i>	<i>28</i>

Bilan Actif

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 493	14 318	1 175	1 175
	Autres immobilisations incorporelles	167 192	152 432	14 760	26 323
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	233 903	157 268	76 635	97 931
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	173 909	130 608	43 301	49 072
	Autres immobilisations corporelles	391 900	273 419	118 480	130 604
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	41 200		41 200	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières				
	Participations	8		8	8
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	5 685		5 685	5 520
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	161		161	161
	Total II	1 029 449	728 045	301 405	310 794
	Stocks et en-cours	22 120	15	22 105	27 999
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	51 389		51 389	30 536
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	47 407		47 407	44 333
	Charges constatées d'avance	21 283		21 283	25 238
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement	332 380		332 380	311 572
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	131 429		131 429	131 926
	Total III	606 009	15	605 994	571 604
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 635 458	728 060	907 398	882 398

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	147 844	147 844
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	454 600	396 653
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(3 147)	(3 147)
	Excédent ou déficit de l'exercice	28 489	57 948
	Situation nette (sous-total)	627 785	599 297
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	61 700	64 625
	Provisions réglementées		
	Total I	689 486	663 921
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total III		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	40 535	47 174
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 143	77 746
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	111 545	93 557
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	689	
	Produits constatés d'avance		
	Total V	217 913	218 477
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)		907 398	882 398

Compte de Résultat

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	350 136	288 309
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	545 870	479 557
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	383 835	382 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		20 982
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	1 773	132
Total des produits d'exploitation		1 281 614	1 171 480
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	168 870	143 078
	Variation de stocks	2 580	6 039
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	319 278	313 737
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 744	15 659
	Salaires	526 408	456 632
	Cotisations sociales	150 444	125 871
	Dotation aux amortissements et dépréciations	74 359	69 679
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	6 580	4 349
Total des charges d'exploitation		1 257 263	1 135 042
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 351	36 437

Compte de Résultat 2/2

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 351	36 437
PRODUITS FINANCIERS	De participation		174
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 540	5 848
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		4 540	6 022
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	402	462
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		402	462
RESULTAT FINANCIER		4 138	5 560
RESULTAT COURANT avant impôts		28 489	41 998
	Produits exceptionnels		16 486
	Charges exceptionnelles		536
RESULTAT EXCEPTIONNEL			15 950
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 286 153	1 193 988
TOTAL DES CHARGES		1 257 665	1 136 040
EXCEDENT ou DEFICIT		28 489	57 948
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 907 398 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 286 153 euros et un total charges de 1 257 665 euros, dégageant ainsi un résultat de 28 489 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le (a saisir).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changements de réglementation comptable

La première application du règlement ANC N°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Les reclassements opérés sur la colonne comparative 2024 pour se conformer aux nouveaux modèles sont les suivants:

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 21 K€ et concerne les opérations suivantes :

Remboursements de charges de personnel, d'avantages en nature et charges diverses charges d'exploitation.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat : Remboursements de charges de personnel : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 3 K€ au compte 7584 « Remboursement de charges de personnel » Les IJSS au compte 649240 pour un total de 4 K€.

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 15 K€ Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Subventions d'exploitation » pour un montant de 18K€

Les valeurs de cession d'actifs cédés étaient classées en 2024 sur la ligne "Produits Exceptionnels", au titre de l'exercice 2025 nous ne constatons aucune opération de cession d'actif.

Au niveau du bilan:

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 25 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 21 K€

Activité de l'association

L'association AGRAB constituée en 1992 a pour vocation et pour objet:

- 1- de coordonner les réflexions menées autour de l'animation, la gestion et à la restauration de l'Abbaye de Beauport et de son environnement
- 2- de mener à bien la politique de restauration de l'abbaye et de son site décidée par le Conseil d'administration.
- 3- d'assurer la gestion quotidienne dans le cadre des conventions de gestion et de financement signées avec le conservatoire du littoral et le Conseil général des Côtes d'armor et la communauté de Communes Paimpol Goëlo.
- 4- de promouvoir l'abbaye de Beauport et de développer toutes les activités à caractère culturel.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Un plan de gestion est établi entre les différents partenaires. Il reprend l'ensemble des enjeux de gestion relatifs au domaine naturel, au monument et aux activités culturelles proposées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées en valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Faits caractéristique de l'exercice 2025

Analyse des produits:

Les recettes propres commerciales ventes boutiques et ventes du salon de thé sont de nouveaux en très fortes hausses après +31.89% sur l'exercice 2024 soit plus de 69 716 euros de chiffres d'affaires supplémentaires. Elles affichent un réalisé 2025 à 350 136 € soit plus 61 827 euros et +21.45% par rapport à 2024.

Dans le même temps les recettes visites du monument passent de 432 874€ à 488 755€ soit plus + 55 881€. Pour le monument il y a un double effet, l'augmentation tarifaire

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

+0.5€ sur l'ensemble de l'année alors qu'en 2024 elle s'appliquait à la période de présentation de l'exposition temporaire qui joue pour +2.99% et l'augmentation de la fréquentation annuelle de 7.62% (69517 visiteurs en 2023, 75481 visiteurs en 2024 +8.58% et 81 233 visiteurs en 2025).

Les subventions de fonctionnement sont en diminution de 12800 en 2025 (pour rappel - 6500 € en 2024). Les produits d'activités annexes location de salle et maison sont en forte augmentation de près de 10000€ Et les autres produits connaissent peu d'évolution.

Analyse des charges:

Les comptes 60 ont un réalisé à 252 678€. Les lignes de fluides sont en fortes augmentations. Les tarifs gaz mais aussi la consommation sur les résidences sont les principales causes. Les fournitures et consommables sont maîtrisés en augmentation. La structure fait le choix de recruter un agent pour aider sur la régie aussi beaucoup de petits chantiers ont été mis à jour. Les comptes d'achat de marchandises liés à la revente sont évidemment en forte hausse au vu des très bons chiffres d'affaires boutique et herbe folle.

Les comptes 61 sont en baisse principale par la mise en place d'une exposition un en sur deux. Ce budget de 20 000 € est transféré dans la programmation culturelle en spectacles. Les autres postes sont maîtrisés et conformes au budget prévisionnel. À noter que le prestataire d'assurance a changé et que l'ensemble des contrats ont été retravaillés au plus juste des besoins de la structure. Concernant le poste d'entretien du bâti, le recrutement d'un assistant régisseur a permis de faire des travaux en interne et donc de baisser ce poste.

Le total des comptes 62 est en hausse de 7% par rapport à l'exercice 2024, avec de nouvelles propositions culturelles comme "Sorties de plage", la relance du programme "Science Friction" (2ème année) et une augmentation du budget de Noël à Beauport.

Les comptes 63: après une forte négociation sur les taxes d'habitation la trésorerie a décidé de nous appliquer un dégrèvement.

Les comptes 64 rémunération des personnels sont en fortes hausses. Après la mise en place d'un nouvel organigramme en 2024 (réorganisation fin 2023) des ajustements notamment sur les postes de saisonniers ont été nécessaires au vu de la forte croissance des recettes.

En ce qui concerne les investissements importants, deux projets ont été réalisés en 2025, la deuxième tranche de l'aménagement boutique et le projet murmure parcours sonore mis en place en fin d'année 2024. Le projet jardin est lui réalisé sur l'année 2025 et mis en place au 1er mars 2026.

Le résultat comptable de l'exercice 2025 est un bénéfice de 28 489€ contre 57 948 € en 2024

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	155 187	11 563		166 750
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	155 187	11 563		166 750
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre		427		427
	sur sol d'autrui		16 622		16 622
	instal. agencement aménagement	135 972	4 248		140 219
	Instal technique, matériel outillage industriels	120 540	10 068		130 608
	Autres instal., agencement, aménagement divers	31 678	4 589		36 267
	Matériel de transport	17 416	3 821		21 237
	Matériel de bureau, mobilier	191 120	23 023		214 142
	Emballages récupérables et divers	1 774			1 774
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	498 499	62 797		561 295
TOTAL		653 686	74 359		728 045

Créances et Dettes

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	161	161	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	51 389	51 389	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 082	2 082	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 601	3 601	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	10 723	10 723	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	31 002	31 002	
	Charges constatées d'avance	21 283	21 283	
	TOTAL DES CREANCES	120 240	120 240	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	40 535	40 535		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	65 143	65 143		
	Personnel et comptes rattachés	77 604	77 604		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 066	31 066		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 550	2 550		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	324	324		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	689	689		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	217 913	217 913		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 638			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.11

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 539	39 736	(9 197)	-23,14
Dettes fiscales et sociales	86 149	68 601	17 548	25,58
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	116 688	108 337	8 351	7,71

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	182 685					182 685
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	182 685					182 685
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	166 220					166 220
	instal. agencé aménagement	67 683					67 683
	Instal technique, matériel outillage industriels	169 612		4 297			173 909
	Instal., agencement, aménagement divers	66 730					66 730
	Matériel de transport	38 206					38 206
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	265 379		19 048			284 427
	Emballages récupérables et divers	2 277		260			2 537
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes			53 034		11 834	41 200
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	776 106		76 639		11 834	840 911	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	8					8
	Autres titres immobilisés	5 520		165			5 685
	Prêts et autres immobilisations financières	161					161
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 688		165			5 853
TOTAL		964 480		76 804		11 834	1 029 449

Page : _____

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	21 283	25 238	(3 955)	-15,67
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	21 283	25 238	(3 955)	-15,67

ANNEXE - Elément 6.12

Eléments des comptes annuels
visés au présent rapport
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				

